



Orsay le 29 janvier 2019

Lettre ouverte

A Monsieur David ROS

Maire d'Orsay

Objet : Le projet d'Aménagement du Centre ville

Monsieur le Maire,

Suite aux ateliers de concertation sur l'ilôt de la poste en Centre ville vous soumettez à l'avis des Orcéens les 5 projets que vous avez sélectionnés.

Nous apprécions cette consultation qui permet à chaque citoyen de donner son avis et ainsi de participer au projet du futur aménagement de ce secteur commercial d'Orsay.

L'ilôt de la poste ne représente qu'une partie du Centre ville d'Orsay. Il ne faudrait pas oublier : la Mairie, le Marché, l'Eglise, l'Hôpital ou ce qu'il sera dans le futur, la salle Jacques Tati et les cinémas, l'aménagement de l'ancien terrain Vigouroux, les écoles et la maison des associations avec le parc, etc...

Le projet choisi devra s'intégrer dans cet ensemble qui représente la partie active de la ville.

Les Orcéens ont besoin de connaître les grandes orientations du développement de la ville pour choisir le projet le mieux adapté, si ce n'est en ce qui concerne les mobilités, les flux de circulations et le stationnement.

Pour le stationnement, dans les objectifs du projet, il y avait : « garantir une offre de stationnement adaptée ». Selon le PLU la zone du centre ville est classée UCVp et de plus elle n'entre pas dans la zone 1 (distance / gare de 500 mètres), en toute logique le nombre de stationnement prévu est de : 2 places par logement, 1 place/par logement social et 1 place visiteurs pour 5 logements.

A titre indicatif, nous avons procédé à un calcul rapide pour chaque projet, considérant 30% de logements sociaux.

Nous avons obtenu les résultats suivants :

Projet	Nombre logements	Répartition logements	Nombre parking calculé	nombre parking prévu
A	150	105/45	285	286
B	86	60/26	163	115+11 aérien
C	133	93/40	253	249
D	111	78/33	211	199
E	121	85/36	230	261

Nous constatons que le nombre de parking calculé peut être très différent du nombre prévu surtout pour le projet B où il manque déjà 50 places de parking si l'on considère que les 11 places aériennes sont à l'usage de la poste. **Où sont-elles dans les autres projets ?**

Avec la disparition du parking public de la poste actuel, les difficultés de stationnement seront aggravées.

Que proposez vous ?

Une étude de faisabilité et d'impact intégrant l'existant s'impose pour la survie des commerces, les réseaux divers, l'énergie, les places dans les écoles, etc... avec tous les projets en cours en plus de ce projet.

Le PADD du PLU étant insuffisant sur ces points, nous demandons de nous faire connaître votre vision et celle de l'équipe municipale du futur d'Orsay.

Cet élément est indispensable pour compléter cette concertation et donner à chaque Orsécien le sentiment de faire sien ce projet.

L'ASEOR dans le cadre de son agrément vis-à-vis du code de l'urbanisme souhaiterait vous rencontrer pour aborder avec vous le développement de la ville avant toute prise de décision qui engage l'avenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Lionel Champetier

Président de l'ASEOR

